



CLARIFICATION SUR UN NOUVEAU POINT DU REGLEMENT Saison 2018-2019



Trouvez ci-dessous les explications concernant la reprise du jeu lors d'un coup de pied dans le cours du jeu et lors d'un coup de pied sur renvoi.

COUP DE PIED DANS LE COURS DU JEU DANS L'EN-BUT

Règle applicable en France dès septembre 2018 (saison 2018-19)

Règle introduite en RFL en février 2017

Interprétation appliquée lors de la CDM en octobre 2017

- 1) Sur un coup de pied dans le cours du jeu de l'équipe attaquante, un joueur **ne pourra plus** bénéficier d'un renvoi aux 20 mètres avec option lorsqu'il aura réceptionné le ballon en ayant un pied dans l'en-but et l'autre en dehors de l'en-but (pied sur ou au-delà de la ligne de ballon mort ou de la ligne de touche d'en-but). Le jeu devra désormais reprendre par un renvoi sous les poteaux.

Ainsi la nouvelle règle stipule qu'après un coup de pied indirect dans le cours du jeu de l'équipe attaquante, il faudra dorénavant que le défenseur qui saisit le ballon dans l'en-but attende qu'il ait rebondi sur une des lignes extérieures de l'en-but ou qu'il ait rebondi en dehors de l'en-but avant qu'il ne puisse s'en emparer pour que son équipe bénéficie d'un renvoi aux 20 mètres avec option.

L'idée de cette nouvelle interprétation est d'empêcher que le réceptionneur n'abuse plus de la règle qui lui garantissait automatiquement un renvoi aux 20 mètres. Cette règle a été jugée trop généreuse car par le seul fait de réceptionner le ballon botté par l'adversaire en chevauchant simplement une des lignes de l'en-but, le défenseur bénéficiait trop facilement d'une reprise du jeu aux 20 mètres. Désormais, le réceptionneur sera contraint de récupérer le ballon d'une façon particulière et donc soumis à plus de pression de la part de l'opposition pour obtenir un renvoi aux 20 mètres.

NOTE :

Cliquez sur le lien de la RFL pour écouter Phil Bentham qui commente sur la vidéo cette règle **de 1 mn 44 à 2 mn 19** (vidéo produite lors de l'introduction en février 2017 de 5 nouvelles règles en RFL : défenseurs à 10m sur la mêlée, reprise du jeu à la main après une 40/20, quand autoriser une reprise rapide aux 20m [tenu zéro après un renvoi aux 20m], la règle en question, règle sur les marqueurs hors-jeu [non applicable en France]).

Cliquer sur le premier symbole à droite en bas de l'écran à droite (sous-titres) pour lire le texte exact de Phil.

https://www.youtube.com/watch?v=AstWx_3r2Mg

COUP DE PIED DE RENVOI (PHASE ARRETEE)

- **Renvoi sous les poteaux**
- **Renvoi aux 20 mètres en coup de pied tombé**

- **Coup d'envoi ou de renvoi au centre du terrain**

Règle internationale applicable dans toutes les compétitions nationales ou internationales

Lorsque l'équipe attaquante donne un coup de pied qui **n'est pas dans le cours du jeu** mais sur un coup de pied de renvoi (phase arrêtée), la règle à suivre est aux antipodes de ce qui a été décrit pour un coup de pied dans le cours du jeu.

2) Sur un coup de pied de renvoi de l'équipe attaquante, l'équipe du botteur sera pénalisée lorsque le ballon botté sera réceptionné **de volée** par un défenseur ayant un pied dans le champ de jeu ou dans l'en-but et l'autre en dehors. Le jeu reprendra par une pénalité contre l'équipe du botteur à l'endroit où le ballon a été botté sauf pour le renvoi sous les poteaux. Dans ce cas-là, la pénalité sera accordée à 10 mètres face aux poteaux de l'équipe du botteur.

En effet, on considère qu'un renvoi consiste à 'rendre' le ballon à l'adversaire. Or, en bottant directement le ballon hors du terrain (même si c'est le résultat de l'action du réceptionneur), l'équipe du botteur doit être pénalisée car elle n'a pas donné la chance à l'équipe opposée de jouer le ballon.

3) Rappel sur la règle des 40/20

Extrait du protocole de l'arbitrage vidéo de la RFL (2018) point 14, page 4.

Règle des 40-20

L'arbitre vidéo ne peut donner son avis que sur le point de départ du coup de pied.

1. Point de départ du coup de pied – procéder à un arrêt image avec une vue d'ensemble du terrain au moment du coup de pied puis zoomer vers un gros plan.
2. Si le joueur a botté le ballon en touchant la ligne blanche, le coup de pied sera considéré **comme hors de la zone des 40 mètres.**

Donc la règle des 40/20 ne s'appliquera pas.

La CCA

Septembre 2018